



AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR

Est par les présentes donné par le soussigné, directeur général et greffier-trésorier, de l'entrée en vigueur du règlement suivant, adopté par le conseil municipal lors de la séance ordinaire du 4 décembre 2023 :

- *Règlement no 2023-18 amendant le règlement RU-2023-01 concernant les systèmes d'alarmes*

Tout intéressé peut prendre connaissance dudit règlement sur le site web de la Municipalité ou obtenir une copie sur demande à info@eastman.quebec.

Ce règlement entre en vigueur conformément à la *Loi*.

DONNÉ À EASTMAN, le 6 décembre 2023

Marc-Antoine Bazinet
Directeur général et greffier-trésorier